



**COMMUNE DE LA
BARBEN**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

République française
Liberté, égalité, fraternité

Délibération N° 32-2019

Nombre de membres	
En exercice	14
Nombre de membres	
Présent	11
Nombre de membres	
Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
02/10/2019

OBJET : Demande de subvention Cyclo Club Pélissanne

Monsieur Michel NICOLAS Administrés et Président du Cyclo Club de Pelissanne a sollicité une subvention auprès de Monsieur Le Maire pour organiser l'anniversaire des 100 ans du club. Pour cela il envisage de faire fabriquer des tee-shirts avec le flocage du logo de la Commune pour la remercier de sa participation à cet événement. Il reviendra vers celle-ci courant de l'année 2020 pour lui proposer un partenariat pour organiser des sorties et ballades en vélos à nos administrés.

Vu la demande de subvention faite par l'association,

Le Conseil municipal,
AYANT ENTENDU l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : DECIDE de verser une subvention d'un montant de 300 € à l'association « Cyclo Club Pélissanne »

Article 2 : PRECISE que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 14 Octobre 2019

Le Maire

Christophe AMALRIC



---oooOooo---